

- 408782700 -
TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE STRASBOURG

Greffes des Procédures Collectives
Commerciales

N° PC RJ 282/20
N° RG 20/01269

CLÔTURE DE LIQUIDATION
JUDICIAIRE
POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Avis de jugement

La chambre commerciale du Tribunal
Judiciaire de STRASBOURG a, par
jugement en date du 25 mars 2024 :

PRONONCÉ, en raison de
l'insuffisance d'actif constatée, la clôture de
la procédure de liquidation judiciaire de :

la **S.A.R.L. THAILONG** - 15 rue la
Fayette - 67100 STRASBOURG,
Activité : Commerce de gros divers,
RCS STRASBOURG 442 771 812
(N° de gestion 02B945).

Les créanciers ne recouvrent
l'exercice individuel de leurs actions
contre le débiteur que dans les
conditions visées à l'article L 643-11 du
Code de Commerce.

RJ 282/20

Pour le Directeur des services de
greffe judiciaires,
Le Greffier

- 408798600 -
TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE STRASBOURG

Greffes des Procédures Collectives
Commerciales

N° PC LJ 80/19
N° RG 19/00149

CLÔTURE DE LIQUIDATION
JUDICIAIRE
POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Avis de jugement

La chambre commerciale du Tribunal
Judiciaire de STRASBOURG a, par
jugement en date du 25 mars 2024 :

PRONONCÉ, en raison de
l'insuffisance d'actif constatée, la clôture de
la procédure de liquidation judiciaire de :

la **S.A.R.L. CABARET ONIRIQUE** -
1 rue d'Épernay - 67300 SCHILTIGHEIM,
Activité : Organisation de spectacles,
RCS STRASBOURG 820 237 782
(N° de gestion 16B01088)

Les créanciers ne recouvrent
l'exercice individuel de leurs actions
contre le débiteur que dans les
conditions visées à l'article L 643-11 du
Code de Commerce.

LJ 80/19

Pour le Directeur des services de
greffe judiciaires,
Le Greffier

Formalités!

VENTES ET CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

Nos services se chargent également de la
publication au BODACC sur simple demande

57 INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE MOSELLE

Notre journal se charge de transmettre toutes insertions légales au Journal
Officiel et au B.A.L.O. à Paris, ainsi qu'à ses confrères hors de nos départements de
compétence.
(Habileté pour tout le département par arrêté préfectoral du 28/12/2023).
L'Administration du journal n'est pas responsable de la teneur de ces insertions.

Pour toutes les insertions (hors constitutions, procédures collectives,
modifications statutaires et dissolutions au forfait), le tarif au caractère fixé par arrêté
du 14 décembre 2023 est de 0.183 € HT pour l'année 2024.

ENQUÊTES PUBLIQUES

- 408016700 -

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIÈRES
AVIS D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE
MODIFICATION N° 5 DU PLU DE LA COMMUNE DE BOUZONVILLE

Par l'arrêté n° 2024-61, la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières a
ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°5 du Plan
Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bouzonville.

Par l'arrêté n°2024-61, l'enquête publique sera conduite du 4 mai 2024 à partir de 9h00
au 4 juin 2024 inclus jusqu'à 18h00, en mairie de Bouzonville.

Monsieur Jean Jacques Pierrot en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Marc
Alleno en qualité de commissaire enquêteur suppléant ont été désignés par décision
N°E24000020/87 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg du
11 mars 2024.

L'ensemble des pièces constitutives du dossier de modification n°5 du PLU et les avis
des Personnes Publiques Associées consultées seront déposés à la mairie de Bouzonville,
pendant 33 jours consécutifs, du 4 mai 2024 au 4 juin 2024 inclus.

Durant la période d'enquête publique, ce dossier d'enquête sur support papier sera
consultable aux jours et horaires d'ouverture habituels, tous les jours de 8h.00 à 12h00 et
13h30 à 17h30 en mairie de Bouzonville et sous format dématérialisé sur le site Internet
dédié à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5323> ouvert quotidiennement.

Pour consulter ce dossier, un poste informatique sera mis à disposition du public aux
heures d'ouverture de la mairie de Bouzonville pendant la période d'enquête.

Le projet de modification n°5 du PLU de la commune de Bouzonville a été soumis à
évaluation environnementale par décision du 14 septembre 2023 de la Mission Régionale
d'Autonomie Environnementale (MRAE). La MRAE a émis, le 19 février 2024, un avis sur le
projet de la modification n°5 du PLU de Bouzonville et proposé des recommandations.

Le public pourra consigner ses observations et propositions en mairie de Bouzonville,
aux jours et horaires d'ouverture de la mairie, soit sur le registre d'enquête publique ouvert
à cet effet (feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur), soit sur
le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5323>

Il pourra également adresser ses observations ou propositions par écrit, en mairie, à
Monsieur le commissaire enquêteur, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-5323@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions transmises via cette adresse seront consultables par
le public dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur assurera, en mairie de Bouzonville, trois permanences au
cours desquelles il recevra le public et recueillera ses observations et propositions aux
dates et horaires suivants :

Le samedi 4 mai 2024 de 9h à 12h

Le mercredi 22 mai 2024 de 9h à 12h

Le mardi 4 juin 2024 de 15h à 18h

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à la disposition du
commissaire enquêteur et clos par lui-même. Celui-ci, après examen des observations et
propositions adressées par voies postale ou informatique ou consignées au registre,
transmettra le dossier avec son rapport comportant un avis motivé au Président de la
CCB3F, avec copie au Tribunal Administratif de Strasbourg, dans les trente jours à compter
de la fin de l'enquête.

Le public pourra consulter ces documents pendant un an au siège de la CCB3F aux
heures et jours d'ouverture de celle-ci et sur son site Internet à l'adresse suivante :
<http://www.ccb3f.fr/> ainsi qu'en mairie de Bouzonville aux heures et jours d'ouverture de
celle-ci.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié
pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera l'objet d'une approbation par le Conseil
Communautaire.

Fait à Bouzonville, le 25/03/2024

Le Président,

Armel CHABANE

SUCCESSIONS

- 408795000 -

Fabrice PEFFERKORN
Benoît BAILLOT
Morgane THINES
18 rue Poincaré
57200 Sarreguemines
Tél. 03 87 98 54 64

Notaire

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe en date du
20 avril 2018,

Monsieur Guy, Jean, Maurice
LEMPEREUR, en son vivant retraité,
demeurant à SARREGUEMINES
(Moselle), 74 rue de la Montagne,
célibataire.

Né à MERIGNAC (Charente), le 9 mai
1944.

N'ayant pas signé de pacte civil de
solidarité.

De nationalité française.
Décédé à SARREGUEMINES
(Moselle), le 27 janvier 2024.

a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang
des minutes de Maître Fabrice
PEFFERKORN, suivant procès-verbal
dont la copie authentique a été reçue par
le greffe du Tribunal Judiciaire de
SARREGUEMINES (Moselle) le 03 avril
2024 sous n° VIII. 24/2024.

Les oppositions pourront être formées
auprès de Maître Fabrice PEFFERKORN,
notaire associé à SARREGUEMINES
(Moselle).

Pour avis
Me Fabrice PEFFERKORN

VENTES DE FONDS ET APPORTS

- 409013900 -

Suivant acte reçu par Maître Régis
GAUTHIER, Notaire à NANCY (54),
23 Rue Isabey, le 18 mars 2024,
enregistré à NANCY, le 22 mars 2024,
numéro 2024N1298, a été cédé un fonds
de commerce par :

La **SAS IRISDIS**, dont le siège est à
METZ (57070) 16 A bld Sébastopol,
identifiée au SIREN sous le n° 852 747
302 et immatriculée au RCS de METZ.

à : La **SAS DAMASKINO**, au capital
de 500 € dont le siège est à METZ
(57070) 14 B avenue Sébastopol
identifiée au SIREN sous le numéro 849
534 078 et immatriculée au RCS de
METZ.

Désignation : fonds de commerce de
restauration rapide sur place et à
emporter (pizzeria, salon de thé) sis à
METZ (57070), 16 A boulevard
Sébastienopol, connu sous le nom
commercial PIZZAROOT.

La cession est consentie et acceptée
moyennant le prix principal de QUINZE
MILLE EUROS (15.000,00 EUR).

La date d'entrée en jouissance est
fixée au 18/03/2024.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront
reçues en la forme légale dans les dix
jours de la dernière en date des
insertions prévues par la loi, en l'office
notarial ou domicile à été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.